

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

FONDS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE GARÇONS D'AULT

Registres d'appel journalier

1941-1951

Répertoire numérique détaillé

108 W

établi par
Aurélié CARON, Secrétaire de documentation,
sous le contrôle scientifique de
Arnaud ESPEL, Attaché de conservation du patrimoine,
et sous la direction de
Olivier de SOLAN, Conservateur du patrimoine, directeur

Amiens, 2016

SOMMAIRE

Introduction	page 3
Bibliographie	page 7
Sources complémentaires	page 8
Répertoire numérique détaillé	page 9
Table de concordance	page 10

INTRODUCTION

Présentation du versement

Des registres matricules et d'appels de plusieurs écoles ont été découverts lors du classement du versement 31W. Selon les règles archivistiques, il ne peut y avoir des documents issus de différents services producteurs dans un même versement. Il a donc été décidé de sortir ces registres et d'attribuer un numéro de versement pour chaque école.

En l'absence de bordereau de versement pour le 31W, le registre d'entrée des versements a été consulté afin de connaître l'origine d'entrée des registres dans les collections des Archives départementales. Il est apparu que les registres d'appel de l'école primaire de garçons d'Ault ont été versés le 26 avril 1971. Entrés à d'autres dates, les registres des autres écoles et les documents se rapportant à la même thématique, l'éducation, ont été réunis dans le versement 31W. Cela peut s'expliquer par le fait que jusqu'à la création, le 31 décembre 1979, de la série W pour les archives contemporaines postérieures au 10 juillet 1940, les documents étaient rangés selon un cadre de classement chrono-thématique dans l'esprit du cadre de classement des séries modernes. On peut donc supposer que les registres et les documents composant le 31W ont été réunis peu de temps avant la création de la série W.

Le versement 108W est constitué de neuf registres d'appel journalier pour les années scolaires 1941-1942 à 1950-1951 (l'année scolaire 1942-1943 est lacunaire). Ils représentent 0,08 mètre linéaire.

Instauration de l'instruction obligatoire

La loi du 28 mars 1882, dite « loi Jules Ferry », instaure l'enseignement obligatoire pour les enfants des deux sexes, âgés de six à treize ans révolus. En 1936, l'âge minimum légal est prolongé à quatorze ans révolus (loi du 9 août). Les parents ou tuteurs doivent inscrire les enfants dans un établissement d'enseignement public ou privé, ou faire une déclaration annuelle au maire attestant que l'enfant est scolarisé à domicile. Afin de vérifier le respect de cette loi, un registre d'appel journalier est créé pour constater la présence quotidienne des enfants inscrits à l'école (art.7). Les parents ou les personnes responsables doivent obligatoirement prévenir le directeur d'école de l'absence momentanée de l'enfant, et de la raison de cette absence. La loi de 1882, modifiée par celles des 9 et 11 août 1936, précise les motifs qui sont légitimes : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent, indigence insuffisamment secourue (art.10). En dehors de ces motifs c'est à l'inspecteur primaire de décider si les raisons pour lesquelles un élève manque la classe sont acceptables. L'inspecteur primaire reçoit à chaque

fin de trimestre un extrait des registres d'appel pour vérification. En cas d'absence longue et répétée, l'inspecteur primaire est chargé d'informer le juge de paix qui statuera sur la sanction encourue par les responsables de l'enfant, allant de l'amende jusqu'à l'interdiction des droits civiques, civils, et de famille, pendant cinq ans et au placement de l'enfant (art. 13).

Le registre d'appel journalier

La première page du registre reprend le texte de loi de 1882 et ses modifications de 1936. En bas de page, on trouve les instructions pour la bonne tenue du cahier par les instituteurs. Une absence le matin est indiquée par un trait horizontal (—), l'après-midi par un trait vertical (|), et toute la journée par une croix (⊕).

Le registre se présente sous la forme d'un tableau à 31 colonnes pour chaque mois. La première colonne attribue un numéro à l'enfant, la seconde indique sa date d'entrée et la troisième sa date de sortie. La quatrième colonne porte les noms et prénoms des enfants. Les colonnes 5 à 27 indiquent les jours d'école travaillés (il n'y a pas cours le jeudi et le dimanche). La colonne 28 récapitule le total des présences possibles par demi-journées de classe. La colonne 29 totalise les absences du mois par élève. La colonne 30 représente le total des présences du mois par enfant. Enfin, la dernière colonne sert à indiquer le motif des absences des élèves et les observations de l'instituteur. Chaque mois l'instituteur fait une moyenne des absences et obtient un pourcentage de présence effective.

A la fin du registre, une page est consacrée au relevé mensuel pour l'année scolaire. Ce relevé permet d'indiquer le nombre d'élèves n'ayant jamais manqué la classe ou moins de 3 fois, le nombre de ceux qui ont manqué plus de 3 fois, et ceux qui ont manqué un mois entier. Une colonne est aussi réservée au total des absences pour raison médicale.

Ce relevé doit être envoyé à l'inspecteur de l'enseignement primaire à la fin de l'année scolaire.

Ces registres, appelés par la suite des cahiers d'appel, sont aujourd'hui sur support électronique. Les professeurs font toujours l'appel et notent les absences des élèves par demi-journée. Reportées sur des logiciels informatiques, ces données sont accessibles par les parents, l'administration des établissements scolaires, mais aussi la Direction des services départementaux de l'éducation nationale pour vérification.

Les registres d'appel journalier de l'école de garçons d'Ault

Les registres d'appel journalier de l'école de garçons d'Ault indiquent quels sont les élèves scolarisés dans l'établissement et leurs absences pendant neuf années scolaires, entre octobre 1941 et juillet 1951, l'année 1942-1943 est lacunaire.

L'information n'a pas été reportée sur le registre de l'année scolaire 1941-1942, mais par la suite, les registres précisent que l'école est dirigée par Monsieur Cacheleux. Durant cette période l'école accueille en moyenne plus d'une trentaine d'élèves (de 29 pendant les années de guerre à 36 en 1951). Les registres indiquent qu'il existe plusieurs niveaux. Il y a des élèves en cours élémentaires et des élèves en cours moyens. A partir de 1943, il est précisé qu'il s'agit de classe de CE2 et de CM1. En 1943 et 1944, il est précisé que les élèves de CM1 viennent le matin alors que ceux de CE2 vont en classe l'après midi. Les différences d'écriture laissent supposer que plusieurs instituteurs se succèdent entre 1941 et 1951. Nous ne savons pas s'il existe d'autres classes à Ault durant cette période, ces registres étant les seuls à avoir été versés aux Archives départementales à ce jour.

Les motifs d'absence des garçons de l'école d'Ault

Les élèves manquent principalement l'école pour cause de maladie. La grippe, la gale, la coqueluche et les oreillons passent de l'un à l'autre et laissent rarement l'instituteur face à une classe complète. Les enfants doivent aussi rester à la maison pour assister leurs parents. Dans une ville en bord de mer, il n'est pas surprenant de voir que les garçons sont réquisitionnés par leur père pour aller pêcher, et plus particulièrement au mois de novembre. L'instituteur précise même lorsqu'il s'agit de la pêche au poisson, aux moules ou aux huîtres. La plupart des familles n'ont pas de gros moyens et sont obligées de faire travailler leurs enfants. Certaines ne peuvent pas les envoyer à l'école parce qu'ils n'ont pas de chaussures. On remarque que les garçons quittent l'école dès qu'ils atteignent l'âge de 14 ans.

Les trois premiers registres d'appel couvrant les années de guerre, montrent des détails intéressants de la vie des enfants en cette période difficile. Alors que certains quittent la région ou sont évacués, d'autres restent et subissent les bombardements. Un bombardement fait plusieurs blessés le 4 mai 1944. Des élèves sont touchés et commotionnés. Par crainte, ils ne se rendent plus en cours. L'école ferme ses portes le 7 juin cette année là, soit le lendemain du débarquement sur les côtes normandes, alors que les cours se terminent habituellement fin juillet. La fin de la guerre ramène un père à son fils. De retour de déportation, il profite de son garçon qui a le droit de manquer la classe deux jours pour l'occasion (le 25 et le 26 mai 1945).

Certains événements rares autorisent aussi les élèves à s'absenter. Le 6 juillet 1951, on note que seuls deux d'entre eux sont en classe l'après-midi. L'instituteur a laissé une petite annotation « Tour de France ». En effet, le Tour de France fait bien étape au Tréport ce jour là. Les élèves qui ont pu assister à la victoire du Français Georges Meunier ont sans doute été excusés par leur professeur, même si le motif d'absence n'est pas considéré comme légitime dans les textes.

Communicabilité

Il convient de rappeler qu'aux termes du Code du patrimoine, les informations relatives à la protection de la vie privée sont soumises à un délai de communicabilité qui est actuellement de cinquante ans à compter de la date du document ou du document le plus récent inclus dans le dossier.

La communicabilité des liasses de ce versement est immédiate.

BIBLIOGRAPHIE

ASSOULINE (Pierre), *Le temps de l'encre*, 2008. **Cote ADS 4° 2270.**

BRIAIS (Bernard) *Aux beaux jours de la communale*, éditions De Borée, 2007. **Cote ADS 8° 4973.**

DESSAUW (Guy), *Deux siècles d'école communale*, édition Petit à petit, 2007. **Cotes ADS 4° 2275.**

PROST (Antoine), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Tome IV, éditions Perrin, 2004. **Cote ADS 8°4040/1-4**

Tabliers et encriers, petite histoire de l'école primaire dans la Somme, catalogue de l'exposition organisée par les Archives départementales de la Somme du 4 avril au 8 juillet 2011. **Cotes ADS BR 3600 / 9.**

Textes de lois

- Loi du 28 mars 1882 publiée au journal officiel du 29 mars 1882
- Loi des 9 et 11 août 1936 publiées au journal officiel du 13 août 1936

SOURCES COMPLEMENTAIRES

Archives départementales de la Somme

Série W

- 103W163 fonds de la sous-préfecture d'Abbeville. Ault, construction d'une école de garçons : dossier technique et financier, délibérations du conseil municipal (1954-1957).

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ

108W1-9	Fréquentation scolaire. – Appel journalier : registres	1941-1951
108W1	Du 3 octobre 1941 au 13 juillet 1942	1941-1942
108W2	Du 18 octobre 1943 au 7 juin 1944	1943-1944
108W3	Du 2 octobre 1944 au 13 juillet 1945	1944-1945
108W4	Du 1 ^{er} octobre 1945 au 13 juillet 1946	1945-1946
108W5	Du 1 ^{er} octobre 1946 au 13 juillet 1947	1946-1947
108W6	Du 1 ^{er} octobre 1947 au 13 juillet 1948	1947-1948
108W7	Du 1 ^{er} octobre 1948 au 13 juillet 1949 <i>Le registre contient des mots d'excuse de parents.</i>	1948-1949
108W8	Du 1 ^{er} octobre 1949 au 12 juillet 1950	1949-1950
108W9	Du 2 octobre 1950 au 13 juillet 1951 <i>Le registre contient des mots d'excuse de parents.</i>	1950-1951

TABLE DE CONCORDANCE

nouvelles cotes	anciennes cotes
108W1	31W62 ¹
108W2	31W62
108W3	31W62
108W4	31W62
108W5	31W62
108W6	31W62
108W7	31W62
108W8	31W62
108W9	31W62

¹ Il s'agit de la cote attribuée aux registres avant le classement du 31W en janvier 2016.